

**MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES**  
**Conclu en application du code des marchés publics (art.28)**

**Accompagnement collectif et gestion du changement par  
l'élaboration d'un projet de cohésion territorial fondé sur la  
valorisation des espaces de vallées de la Communauté de  
communes Roumois Seine (27)**

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES  
(CCTP)**

**MAITRE D'OUVRAGE**



**ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE**

**Carré Pasteur – 5 rue Montaigne**

**BP 1301 – 76178 ROUEN Cedex 1**

**Tel 02 35 63 77 32 – Fax 02 35 72 31 84**

**[www.epf-normandie.fr](http://www.epf-normandie.fr)**

## CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

### ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF ET GESTION DU CHANGEMENT PAR L'ÉLABORATION D'UN PROJET DE COHÉSION TERRITORIAL FONDE SUR LA VALORISATION DES ESPACES DE VALLÉES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ROUMOIS SEINE (27)

## Table des matières

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE.....	1
<b>ARTICLE 1 : PRÉSENTATION DU TERRITOIRE, CONTEXTE ET OBJET DE L'ÉTUDE.....</b>	<b>3</b>
a) <i>Contexte de l'atelier de recherche-action Vallées Habitées.....</i>	<i>3</i>
b) <i>Contexte Territorial de la communauté de communes de Roumois Seine.....</i>	<i>5</i>
c) <i>Objet de la consultation.....</i>	<i>9</i>
<b>ARTICLE 2 : CONTENU ET DÉROULEMENT DE LA MISSION.....</b>	<b>10</b>
ARTICLE 2-1 : CONTENU DE LA MISSION.....	10
ARTICLE 2-2 : DÉVELOPPEMENT DES PHASES DE LA MISSION.....	10
ARTICLE 2-3 : DÉROULEMENT DE LA MISSION.....	10
<b>ARTICLE 3 : DISPOSITIF D'ANIMATION ET DE SUIVI.....</b>	<b>13</b>
<b>ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DU TITULAIRE DU MARCHÉ.....</b>	<b>14</b>
<b>ARTICLE 5 : LIVRABLES ATTENDUS DU TITULAIRE DU MARCHÉ.....</b>	<b>14</b>
<b>ARTICLE 6 : PROPRIÉTÉ DES ÉTUDES ET DES DOCUMENTS.....</b>	<b>15</b>

La présente consultation est le résultat d'un travail collaboratif entre la Communauté de communes (CDC) du Roumois Seine, l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Eure (CAUE27). Pour des raisons administratives et juridiques de passation de marché, l'EPFN est le maître d'ouvrage de cette étude dont il est l'un des principaux financeurs. L'étude est cependant commanditée par la CDC du Roumois Seine qui en présidera le comité de pilotage. Cette consultation prend cadre dans un appel à projets, dénommé « Vallées Habitées », lancé par le CAUE27 qui offre un accompagnement à la CDC du Roumois Seine dans ses réflexions. Par ailleurs, il est à savoir que l'appel à projets du CAUE27 prend lui-même cadre dans un appel à manifestation d'intérêt lancé par l'Etat visant à développer des ateliers de recherche-action territoriaux.)

## **Article 1 : Présentation du territoire, contexte et objet de l'étude**

### *a) Contexte de l'atelier de recherche-action Vallées Habitées*

#### I.1 L'appel à manifestation d'intérêt Paysages, Territoires et Transition

Fin 2015, le CAUE27 a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Paysages, Territoires, Transitions » lancé par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie visant à sélectionner des territoires et des équipes associant professionnels et chercheurs à même de travailler sur les problématiques de transition énergétique et écologique dans le cadre d'ateliers de recherche-action. Cet AMI s'inscrit dans une actualité politique et législative en lien avec l'élaboration du projet de loi sur la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, la rédaction du rapport du Conseil général de l'environnement et du développement durable « Paysages et aménagement : propositions pour un plan national d'actions » et le plan d'actions pour la reconquête des paysages et la place de la nature en ville lancé fin 2014.

Dans ces réflexions, les transitions écologiques et énergétiques s'affichent comme des priorités. Leur objet et la manière de les conduire ne sont cependant pas perçus de la même façon par tous les acteurs. Considérant que les paysages, par nature intégrateurs et révélateurs sociétaux, offrent des supports de débats, d'études et d'expérimentation pour aider à une meilleure compréhension des dynamiques en cours et des transitions à conduire dans et par les territoires, le service recherche du ministère a lancé ces ateliers de recherche-action pour à la fois accompagner les territoires dans les transitions qu'ils connaissent ou conduisent et venir en appui des politiques publiques du ministère.

Six ateliers territoriaux ont été sélectionnés par le Ministère. Ils sont conduits par six équipes d'animation locales chargées, sur leur territoire de concevoir, piloter et animer un atelier de recherche-action avec l'appui de l'équipe-projet nationale. Parmi ces six équipes figure le projet d'atelier sur les « Vallées habitées » du département de l'Eure qu'a proposé le CAUE27 en partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles (ENSP), l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie (ENSAN) et l'Ecole d'Agriculture UniLaSalle de Beauvais-Rouen. Le CAUE27 est donc engagé pour 3 ans dans ce dispositif qui implique les territoires de vallées et les acteurs de l'aménagement du département. L'équipe d'animation locale composée par le CAUE27 réunit :

- des professionnels de la Région, du Conseil Départemental de l'Eure, de la DREAL Normandie, de la DDTM de l'Eure, de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, de l'ADEME, de la Caisse des Dépôts et Consignations, de la Chambre d'Agriculture de l'Eure, de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Eure, de SOLIHA, du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Normandie, du Conservatoire d'Espaces Naturels Haute Normandie ;
- les chercheurs des écoles d'architecture de Normandie, d'agriculture UniLaSalle Beauvais-Rouen, de paysage de Versailles et de l'UMR CITERES (Université de Tours) ;
- Bertrand HERVIEU, Sociologue, ancien directeur de recherche au CNRS, ancien inspecteur général de l'agriculture.

#### I.2 L'appel à projets « Vallées Habitées »

Depuis 2007, le CAUE27 travaille sur la question de l'étalement urbain. Dans ce cadre, il développe réflexions, formations, appels à projet, accompagnement de démarches liées au renouvellement urbain et à la restauration des fonctionnalités des territoires. La question de la revitalisation des bourgs et des fonds de vallées typiques du département apparaît comme un objet d'étude stratégique. A l'occasion de ce programme, le CAUE27 souhaite identifier et accompagner les synergies locales permettant de réinvestir durablement ces espaces urbains, naturels et agricoles, avec d'autres

formes économiques et sociales que celle de la périurbanisation et engager ces territoires dans leur transition écologique et énergétique.

L'évolution des paysages eurois est d'abord fortement liée aux mutations économiques qu'a connues le département puis au processus de périurbanisation produit par les grandes agglomérations de Paris, Rouen et Le Havre. Cette périurbanisation difficilement maîtrisable a impacté en premier lieu les communes accessibles et bien desservies des plateaux agricoles. Dans le même temps, le développement des bourgs de vallées a été stoppé par une désindustrialisation que l'économie résidentielle n'a pas relayée. En l'absence d'alternatives économiques fiables, la population a maintenant désinvesti ces lieux et les actions de protection et de renaturation ne suffisent pas à recréer l'attractivité d'un paysage réellement habité et entretenu par des acteurs locaux.

Dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, le CAUE27 a identifié **trois types de délaissement** :

- les centres-bourgs anciens,
- les friches (suite à l'arrêt d'activités, notamment industrielles et liées à l'eau, ou à l'abandon d'équipements par exemple),
- les espaces (notamment agricoles) à forte valeur environnementale.

L'enjeu est de régénérer une attractivité par la transition énergétique et écologique : faire des friches d'activités des lieux de production et d'échanges, faire des espaces naturels des ressources alimentant des circuits courts, faire du renouvellement démographique l'occasion d'accueillir des acteurs sociaux et économiques engagés dans les dynamiques de valorisation territoriale. La transition des vallées euroises convoque ainsi la question très contemporaine des relations de la ville à la nature et à l'agriculture mais aussi celle de la mobilité, de la consommation foncière, de la valorisation de sources d'énergie locale ...

**L'enjeu global est d'engager une nouvelle manière de penser et d'habiter ces lieux et ces paysages, en ménageant ce qu'ils sont et leur environnement sur le long terme.**

Pour faire face au délaissement, trois objectifs sont poursuivis :

- **Le recyclage du foncier déjà urbanisé**, en favorisant en particulier le recyclage des friches qui jalonnent les vallées et en s'attachant à la réaffectation et à la densification de l'activité et de la résidence en tissus bâtis existants (bourgs et extensions pavillonnaires);
- **La revalorisation du patrimoine**, en favorisant en particulier la réhabilitation du bâti existant et en mobilisant localement des savoir-faire artisans et des entreprises innovantes dans la rénovation énergétique et la correction thermique notamment...
- **La valorisation des ressources naturelles**, biodiversité, énergie - notamment hydraulique - dans des actions de préservation et de restauration des continuités écologiques, des coteaux secs et des prairies humides inscrites dans une économie agricole locale ou lors des opérations de valorisation des friches liées à l'eau.

Dans ce cadre, le CAUE27 a organisé un appel à projets afin de sélectionner deux à quatre territoires d'expérimentation sur le département de l'Eure. Trois territoires ont été retenus :

- **la Vallée de La Lévière** : il s'agit de huit communes regroupées en association, ouverte à tout membre ayant un intérêt pour le projet de redynamisation local et d'amélioration de la qualité de vie de la vallée ;
- **la Communauté de communes Roumois Seine** : territoire en quête d'identité depuis la nouvelle carte intercommunale, il est question de chercher comment la vallée de la Seine avec le Marais Vernier et la vallée de l'Oison peuvent s'intégrer dans le développement du territoire ;
- **la Ville de Brionne** : la collectivité souhaite réaffirmer son pôle de centralité sur le nouveau territoire intercommunal, en réinvestissant le site d'une friche industrielle à proximité immédiate du centre-bourg. C'est une opportunité pour développer une mixité d'usages et atteindre les objectifs de ville durable fixés par la collectivité.

Pour en savoir plus sur le projet Vallées Habitées : <http://www.caue27.fr/vallees-habitees/presentation-du-projet/>

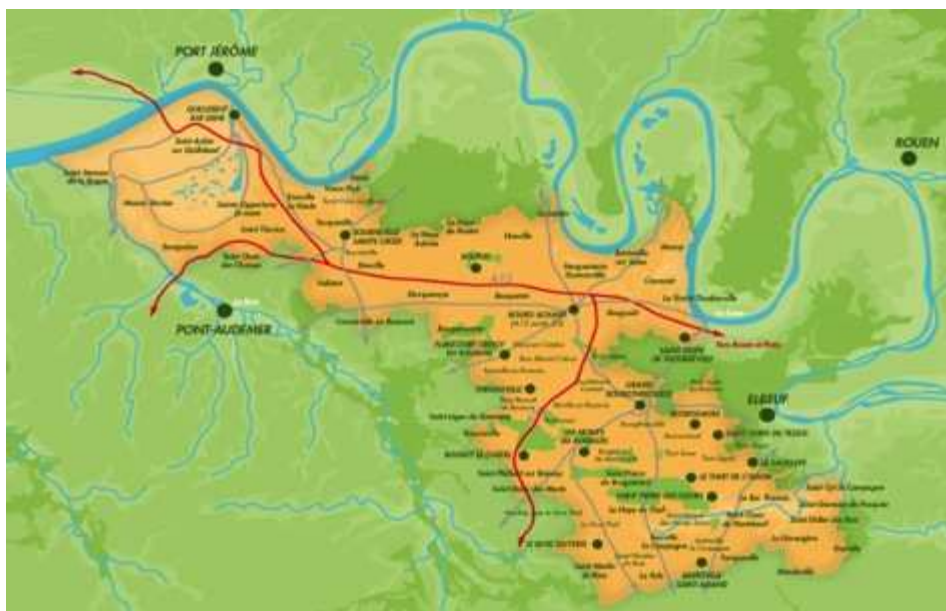
Pour en savoir plus sur l'appel à projets : <http://www.caue27.fr/vallées-habitees/un-appel-a-projets-adresse-aux-porteurs-de-projets-et-aux-territoires/>

## b) Contexte Territorial de la communauté de communes de Roumois Seine

Les éléments de contexte territorial qui composent cette partie III. ont été rédigés à partir du dossier que la Communauté de communes Roumois Seine a élaboré pour répondre à l'appel à projet « Vallées habitées », dont cette partie constitue une synthèse. Le dossier complet se situe en annexe du présent cahier des charges.

### II.1 Un territoire sous influence urbaine

La Communauté de communes Roumois Seine est un nouvel EPCI créé le 1<sup>er</sup> janvier 2017 suite à la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale. Il résulte de la fusion de 4 anciennes intercommunalités : CdC de Quillebeuf-sur-Seine, CdC Roumois Nord, CdC de Bourgtheroulde et CdC d'Amfreville-la-Campagne. Ces trois dernières formaient le Pays du Roumois, dont la structure porteuse, le SYDAR (Syndicat d'aménagement du Roumois), a été dissous et repris au sein du nouvel ensemble intercommunal.



Le territoire ainsi constitué intègre désormais 62 communes et totalise 52 125 habitants sur un peu plus de 520 km<sup>2</sup>, devenant la 5<sup>ème</sup> intercommunalité du département de l'Eure en population. Particulièrement allongé, le territoire s'étend sur le plateau crayeux du Roumois depuis le plateau du Neubourg au sud jusqu'à l'embouchure de la Seine au niveau du méandre abandonné du marais Vernier. Le territoire de Roumois Seine bénéficie d'une situation géographique de carrefour entre les agglomérations rouennaises et havraises, grâce à une bonne desserte autoroutière (A13, A31 et A28) qui le rend attractif pour les ménages et familles travaillant dans les villes environnantes. C'est un territoire multipolarisé, avec cependant un flux majoritaire vers la métropole rouennaise.

Grâce à cette attractivité naturelle le territoire s'est considérablement développé, mais s'il peut compter sur une population globalement plus jeune, plus aisée et plus active que la moyenne départementale, le territoire ne constitue pas un pôle d'emplois suffisant et dépend des bassins d'emplois des agglomérations voisines. En conséquence, les migrations domicile-travail croissent de manière importante et le territoire est marqué par les déplacements routiers contraints. L'utilisation de modes de déplacement alternatifs est particulièrement épineuse du fait d'une faible desserte par les transports collectifs et du faible développement des modes doux, couplés à la faible densité des espaces.

Le territoire présente une densité moyenne de 102 habitants/km<sup>2</sup>, en dessous de la moyenne régionale, avec cependant d'importants écarts. La majorité de la population se répartit sur quelques communes essentiellement à l'est du territoire autour de Bourg-Achard et Bourgtheroulde, en bordure de la Métropole de Rouen. Le développement bénéficie principalement aux secteurs déjà dynamiques sur les plateaux, avec un effet d'entraînement assez limité pour les secteurs aux franges du territoire. Ainsi le secteur nord-ouest du territoire présente davantage de difficultés avec des populations socialement et économiquement plus fragiles.

## II.2 Des caractéristiques rurales en question

En dépit de ces fortes influences urbaines la CCRS présente une ruralité encore marquée avec 89% de sa surface dédiée aux terres agricoles, aux forêts et aux zones humides. Cette caractéristique apparaît comme véritablement identitaire : les ambiances paysagères rurales de qualité constituent une « vitrine naturelle » dominant le Val de Seine et forment une des composantes fondamentales du cadre de vie agréable et attractif du territoire. De par son étendue et la proximité de grandes vallées alluviales, le territoire présente une grande diversité de paysages. Au nord les paysages sont plus vallonnés, marqués par le bocage, tandis qu'au sud en frange du plateau du Neubourg ce sont des paysages d'openfield beaucoup plus ouverts, enfin à l'est avec l'influence des grands pôles urbains l'urbanisation est beaucoup plus marquée.

On observe cependant une tendance à l'ouverture des paysages, et l'apparition de problématiques en matière de trames vertes et bleues et d'intégration des nouvelles urbanisations. Le territoire peine à maîtriser sa croissance résidentielle, entraînant des difficultés à satisfaire les besoins croissants de la population et à développer les politiques publiques d'accompagnement (réseaux, équipements). Le déficit de stratégie cohérente et partagée en matière d'urbanisme mène à une urbanisation non maîtrisée et à une banalisation de l'habitat qui engendrent une dévalorisation du patrimoine paysager et du bâti traditionnel sur le territoire, accompagnée d'un morcellement du foncier agricole. Finalement peu valorisés, les savoir-faire traditionnels dans le bâtiment ou l'agriculture sont menacés. Ces dynamiques de périurbanisation sont particulièrement fortes sur les espaces de plateaux qui portent l'essentiel du développement. Pour les espaces de vallées, la contribution à la dynamique du territoire est plus difficile à appréhender ; la pression urbaine y est moins forte, et les enjeux naturels et paysagers y sont plus importants.

Depuis de nombreuses années pourtant, les élus du territoire ont souhaité initier de nouvelles dynamiques davantage inscrites dans un développement local. Cela s'est traduit par une multiplicité de démarches, stratégies, programmes : SCOT, Agenda 21, Leader 2014-2020... Récemment la Communauté de communes s'est notamment engagée dans le programme « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) soutenu par le Ministère de l'Environnement, et dans le nord du territoire, une démarche de valorisation des zones humides est en cours grâce à la labellisation Ramsar du marais Vernier. Cependant l'ensemble de ces dynamiques sont disjointes et ne concernent que des parties du territoire, elles n'ont que peu de lien entre elles et ne font pas réseau. Il s'agit donc de voir comment ces différentes dynamiques peuvent venir nourrir la cohésion souhaitée à travers la démarche « Vallées habitées ».

Ainsi par exemple les énergies renouvelables sont encore peu développées, alors même que le territoire possède un potentiel dans la méthanisation et la biomasse. De même en ce qui concerne le tourisme pour lequel le territoire détient pourtant un potentiel favorable avec sa situation géographique stratégique sur des axes touristiques majeurs et ses paysages ruraux variés. Enfin, les filières locales sont également peu développées car la ressource locale est transformée hors du territoire et les démarches existantes peu lisibles.

Pour la Communauté de communes Roumois Seine, il s'agit donc d'aller au-delà de ces démarches pour l'instant peu porteuses. Pour cela elle a identifié les principales zones humides de son territoire – le marais Vernier, la vallée de l'Oison et la vallée de la Seine – comme des pépites aux particularités naturelles, culturelles et paysagères remarquables et entend valoriser ces espaces pour s'appuyer sur ces atouts dans le développement du territoire.

## II.3 Deux pépites aux particularités remarquables : le marais Vernier et la vallée de la Risle maritime

De renommée internationale, le marais Vernier est un ancien méandre de la Seine couvrant une vaste zone humide de 4 500 ha. Au sud il est fermé par les boisements en rupture de pente du plateau du Roumois, au nord il s'ouvre sur la vallée de Seine à proximité immédiate de son estuaire et de la confluence avec son affluent, la Risle.



L'importance considérable des zones humides du marais Vernier et de la Risle maritime est reconnue internationalement depuis fin 2015 par la labellisation Ramsar du site. Cette micro région est également reconnue aux niveaux européen, national et départemental pour la richesse de sa flore et de sa faune : Natura 2000, arrêtés de protection de biotope, réserves naturelles, réserves de chasse et faune sauvage, ENS (cf. *hachures et aplats ci-contre*). Le site renferme, de plus, la plus vaste tourbière de France et le seul étang naturel du bassin Seine-Normandie, la Grand'Mare.

Trois types d'occupations coexistent sur le marais : l'agriculture, la chasse et la protection des espaces. Sur le marais tourbeux, l'activité agricole occupe près de la moitié de la surface et reste principalement tournée vers l'élevage sur prairie avec activité fourragère. Les activités cynégétiques concernent près du quart de la surface, sur les parties les plus humides du marais. Enfin, 20 % de la surface du marais tourbeux sont dédiés à la protection de l'environnement. Cette imbrication d'activités entraîne une implication d'acteurs complexe, d'autant que les espaces protégés appartiennent ou sont animés par différentes structures (Etat, PNR des boucles de Seine, Conservatoire du Littoral, Conservatoire des espaces naturels, fédération de chasseurs...).

Le marais Vernier présente un paysage co-construit par l'homme et la nature tout à fait remarquable et unique. Il existe un lien très étroit entre la topographie, les ressources et l'appropriation du territoire qui a engendré des éléments de paysage spécifiques :

- des parcelles en lanière, les « courtils », situées sur le pourtour du marais tourbeux,
- un bocage original composé de haies de houx et d'alignement d'arbres « têtard »,
- un bâti à mi pente de part et d'autre de la route principale en belvédère,
- des chaumières, dont les matériaux sont issus du marais et des coteaux où elles sont implantées (chaume, torchis, silex).

Véritable image d'Epinal de la Normandie, la chaumière est la maison traditionnelle, installée sur les premières hauteurs du coteau (la construction étant impossible dans la partie tourbeuse du marais), formant ainsi de véritables villages-rues. Marais-Vernier, Bouquelon, St-Ouen-des-Champs, Ste-Opportune-la-Mare, Aizier ou Vieux-Port se découvrent ainsi par la « Route des chaumières », longue de 53km, qui se complète ensuite avec la « Boucle Nature en Seine » pour dévoiler des villages pittoresques à l'habitat caractéristique et des points de vue sur les différents horizons. Plusieurs acteurs du territoire se mobilisent pour sensibiliser les visiteurs et leur permettre de comprendre les paysages et milieux naturels du marais Vernier : visites guidées du PNR, office de tourisme de la Communauté de communes, plateforme d'observation de la Fédération de chasse...

Cependant, du fait de sa proximité avec l'agglomération havraise et les activités industrielles de la vallée de Seine, le marais Vernier connaît aujourd'hui une urbanisation diffuse qui tend à étaler les villages-rues, à fragiliser les trames vertes et bleues en comblant les dents creuses, à diluer l'identité locale par des constructions récentes mal intégrées... Cette dynamique participe également, entre autres, à la dévitalisation du bourg de Quillebeuf-sur-Seine, qui possède pourtant une forte identité patrimoniale, comme en témoignent les motifs et graffitis gravés sur les maisons à colombage traditionnelles. Aujourd'hui le bourg est en perte de vitesse : la dynamique commerciale est en berne, la vacance du logement est

très forte (elle dépasse les 15%), avec des logements anciens peu adaptés aux modes de vie actuels, un bâti patrimonial plus complexe et plus coûteux à réhabiliter, et une population en précarisation. En conséquence, le bâti a tendance à se dégrader, le centre se dévitalise. Le bourg pâtit également de la forte présence industrielle le long de la Seine, et particulièrement la raffinerie de Port-Jérôme, qui entraîne régulièrement des alertes de pollution de l'air et de l'eau, et qui entre en contradiction avec l'image d'un territoire rural et d'un tourisme « nature ».

#### II.4 et la vallée de l'Oison

La vallée de l'Oison présente aujourd'hui des particularités moins reconnues que le marais Vernier, mais qui en font pourtant un écrin de nature au cœur du plateau du Roumois. Cette petite rivière de 17 km se jette dans la Seine à St-Pierre-les-Elbeuf (76), en récupérant lors de fortes pluies les écoulements de la Fieffe.

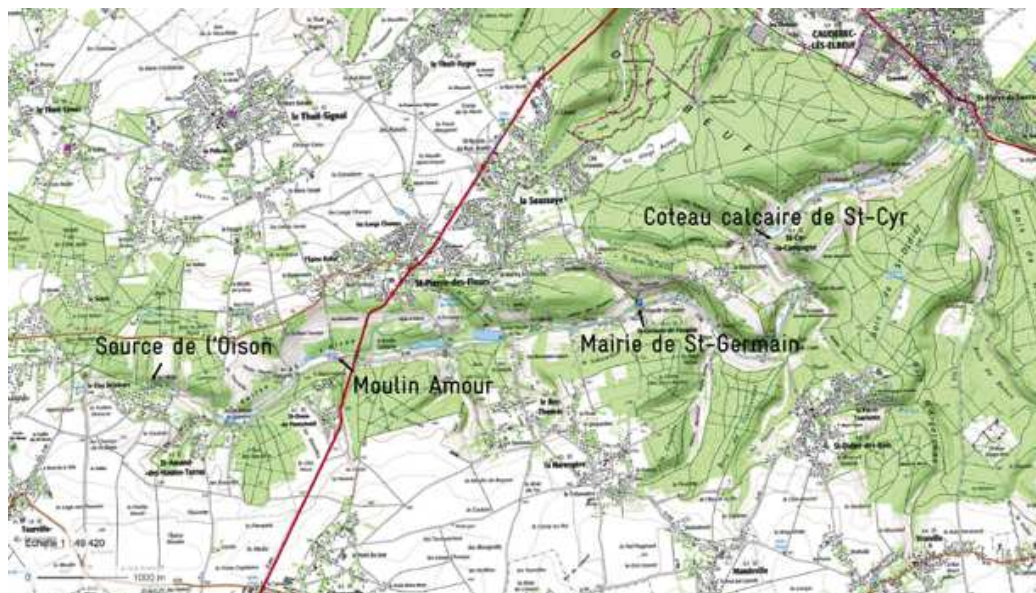
L'Oison coule dans une vallée encaissée aux versants fortement pentus. Son bassin d'alimentation est très réduit (65 km<sup>2</sup>) et son débit assez faible. Le fonctionnement hydraulique global de la vallée est perturbé par des problèmes venant du bassin versant (pollutions diverses), mais aussi du cours d'eau lui-même : des plans d'eau particuliers détournés de l'ancien lit, qui ne sont plus entretenus, ou des ouvrages hydrauliques (biefs, vannes...), traces de l'empreinte industrielle du 19<sup>ème</sup> siècle.

Les surfaces boisées et les prairies naturelles occupent plus de la moitié des sols sur le bassin versant. On observe un recul des prairies lié d'un côté au recul général de l'activité d'élevage, d'un autre côté, sur les plateaux, à la substitution du pâturage par les cultures fourragères, et enfin, sur les versants à fortes pentes ou en fond de vallée, à l'abandon des parcelles difficilement cultivables. Sur les plateaux Ouest et Sud, on retrouve une dominante agricole orientée vers des pratiques plus intensives où l'utilisation de produits de traitement et de fertilisation, les types de cultures et les épandages sur ces parcelles participent à la dégradation de la qualité de la ressource en eau. L'évolution vers la culture intensive sur l'ensemble du bassin versant entraîne également la disparition de nombreux espaces environnementaux relais et interstitiels (mares, haies). Cela diminue d'autant la possibilité de maintien d'une diversité biologique en zone agricole et perturbe le rôle de ces espaces dans la régulation des phénomènes comme l'érosion des sols. L'urbanisation et l'imperméabilisation des surfaces par le tissu urbain, les zones commerciales et industrielles, et un linéaire cumulé de plus de 200 km de voies de circulation routières, accentuent ces phénomènes.

La vallée présente des paysages précieux au cœur du plateau : ses coteaux boisés et prairies ouvertes en fond de vallée apportent des espaces de respiration et permettent des points de vue de proximité. Elle est également un réservoir de biodiversité comme le justifient ses zones naturelles d'intérêt, notamment 2 ENS dont l'un, le site du coteau calcaire à St-Cyr-la-Campagne, est devenu prioritaire. La rivière fait par ailleurs l'objet d'un plan pluriannuel pour améliorer son état écologique. Aujourd'hui, de nombreuses études doivent encore être réalisées sur la vallée, concernant à la fois les aspects hydrauliques, le patrimoine naturel, les inventaires de biodiversité ou la mise en valeur des éléments patrimoniaux.

Les communes du bassin versant de l'Oison font partie de ces parties rurales du territoire, faiblement peuplée et sans grande dynamique économique. Mais elles peuvent compter sur l'animation apportée par leur patrimoine vernaculaire. La commune de St-Germain-de-Pasquier peut par exemple se targuer de posséder la plus petite mairie de France et organise durant la belle saison des manifestations autour de son four à pain. A St-Ouen-de-Pontcheuil, le Moulin Amour dernier survivant des 17 moulins de la rivière, est aujourd'hui un écomusée qui accueille de nombreux visiteurs, expositions et manifestations. La vallée est également parcourue par de nombreux sentiers de randonnées très prisés des promeneurs.





## II.5 Problématique territoriale : un territoire en recherche de cohésion

L'intérêt de la Communauté de communes Roumois Seine dans « Vallées habitées » part du constat que le territoire s'est engagé dans plusieurs démarches de projets de territoire (SCOT, Agenda 21...), mais que les orientations définies dans ce cadre peinent à se concrétiser, les différents facteurs et acteurs locaux sont difficiles à inter-relier, ceci étant accentué par le phénomène de la fusion. Les dynamiques de développement perdurent, les initiatives locales ne créent pas réseau, la mobilisation des habitants et acteurs reste complexe...

Avec la création de ce nouvel EPCI, Roumois Seine cherche à construire une cohésion territoriale à l'occasion du programme « Vallées habitées ». Sur ce territoire très étendu, la volonté de la CCRS est de créer un lien autour de projets fédérateurs et innovants, à faire émerger, permettant d'enclencher un projet de cohésion territoriale. Roumois Seine porte une attention forte aux patrimoines naturels et paysagers. Il s'agit de partir des caractéristiques paysagères du territoire pour développer un projet de cohésion territoriale selon un nouveau modèle plus respectueux de son environnement et qui intègre ses caractéristiques.

Le deuxième axe fort souhaité est que cette dynamique de cohésion territoriale devra faire émerger une politique forte de valorisation des espaces de vallées, dont le potentiel apparaît inaccompli et la contribution à la dynamique du territoire difficile à appréhender. Pour la CCRS, ces espaces de nature, moins touchés par la périurbanisation que les plateaux, ont conservé suffisamment de caractéristiques identitaires sur lesquelles s'appuyer pour construire de nouveaux modèles de développement. L'idée est qu'en partant des espaces de vallées, porteurs d'enjeux forts et identitaires (décrits dans les parties III.3 et III.4), une dynamique puisse se créer qui ait un effet d'entraînement sur l'ensemble du territoire et de ses acteurs (entendus ici au sens large : habitants, associations, porteurs de projets, élus, agents et techniciens...).

Le troisième axe fort dans ce projet est que la Communauté de communes souhaite inclure les acteurs du territoire dans une démarche participative. Effectivement, si l'on souhaite que les actions de valorisation touchent au-delà du cercle fermé des acteurs déjà sensibilisés, la dynamique de développement local doit pouvoir remettre les acteurs, et plus particulièrement les habitants, au cœur des projets. Pour cela, il est important pour la CCRS que la dynamique s'ancre dans les sentiments d'appartenance des habitants et dans leurs regards sur leur territoire, qui permettrait de définir les interrelations à inventer entre les différentes parties du territoire. Il s'agit de voir dans quelle mesure une démarche participative, ouverte et créative peut être source de cohésion sociale et territoriale, et source de projets de développement. Après l'ensemble des outils et programmes globaux dans lesquels le territoire s'est déjà engagé, il s'agit d'enclencher sur une véritable dynamique de changement grâce à ce programme de recherche-action.

### c) *Objet de la consultation*

Dans le contexte de structuration dans lequel elle se trouve, la volonté de la Communauté de communes est d'incorporer une démarche de recherche-action dans son projet et ainsi d'ouvrir le champ des possibles, développer et valoriser autrement, ne rien exclure, innover et être ambitieux. Il s'agira en particulier de définir un projet de cohésion territoriale, local et durable, qui :

- inclut les acteurs du territoire dans une démarche participative en s'appuyant sur leurs regards et attachements au territoire,

- reconquiert et valorise les espaces de vallées,
- s'appuie sur ces espaces dans un effet d'entraînement porteur pour l'ensemble du territoire.

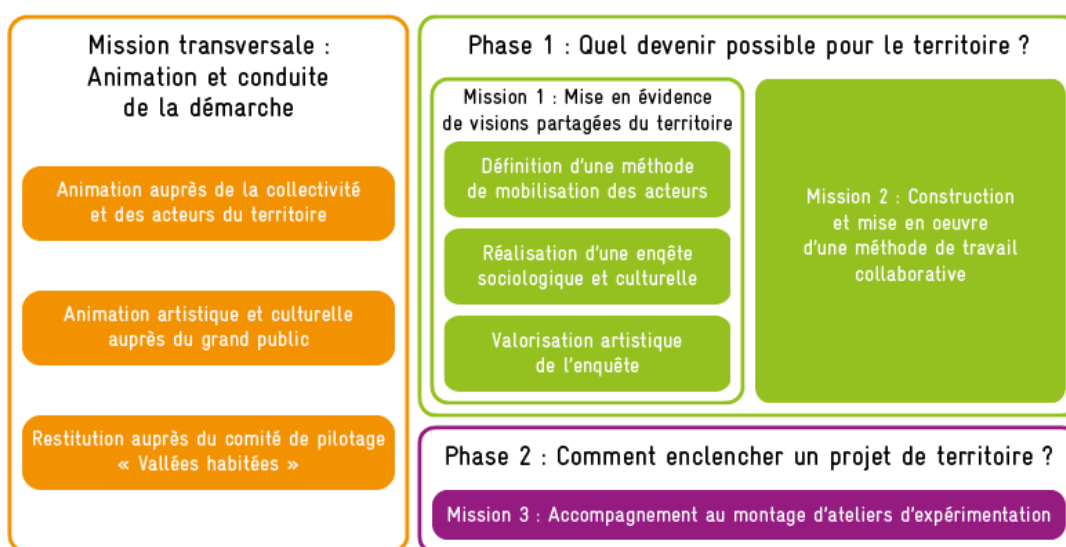
Derrière le terme de « projet de cohésion territorial », la Communauté de communes attend la construction d'une démarche permettant de faire émerger des propositions opérationnelles portées par les acteurs locaux. Il ne s'agit en aucun cas de formuler des orientations générales. En réenclenchant une dynamique de territoire avec et autour des acteurs locaux, il s'agit au contraire de créer une dynamique novatrice et propre à la CCRS. C'est ainsi la question même du modèle de développement du territoire qui est interrogée dans la capacité des acteurs à s'approprier et à réinventer des approches différentes, véritablement susceptibles d'être porteuses d'innovation et de transition. Modifier ses perspectives, réfléchir transversalement et intégrer les différents facteurs les uns en lien avec les autres est un axe à privilégier.

La CCRS attend un accompagnement pluridisciplinaire permettant de réussir cette hybridation des démarches et des connaissances : révéler de nouvelles marges de manœuvres aux acteurs locaux, ouvrir un espace de travail et de coopération, innover dans les méthodes de valorisation du territoire tout en produisant les éléments d'aide à la décision. C'est pourquoi l'EPCI estime que le terme « bureau d'études » ne reflète pas l'état d'esprit ni la nature des missions confiées et lui préfère le terme de « collectif d'accompagnement ». Effectivement, il est important de d'abord rechercher et valoriser les savoirs et expertises des habitants et acteurs locaux, et dans un second temps de compléter cette expertise au besoin par les compétences du collectif.

## Article 2 : Contenu et déroulement de la mission

### Article 2-1 : Contenu de la mission

Quatre missions sont confiées au collectif d'accompagnement, réparties en deux phases qui s'étaleront sur 3 ans, selon le schéma récapitulatif ci-dessous. La mission dédiée à l'animation et à la conduite de la démarche sera transversale aux deux phases.



Dans la description suivante des missions, le terme « acteurs » du territoire comprend toutes les personnes qui manifestent déjà ou seront amenées à manifester une intention de porter, ou contribuer à une action sur le territoire : habitants, associations, porteurs de projets, élus, agents et techniciens... Le terme « grand public », quant à lui, désigne toutes les personnes du territoire ou non, impliquées ou non, dans la démarche de la Communauté de Communes Roumois Seine.

### Article 2-2 : Développement des phases de la mission

#### ANIMER ET CONDUIRE LA DEMARCHE

La première mission confiée transversale et continue consistera à animer et conduire l'ensemble de la démarche. Le collectif d'accompagnement sera ainsi en charge de la préparation des réunions de travail et ateliers, de leur animation et de la rédaction des comptes rendus à l'issue de ceux-ci. Il devra donc être en mesure d'aider à l'émergence et à l'organisation des idées et de synthétiser les réflexions afin de rendre compte de l'avancée du projet. Le collectif d'accompagne-

ment désignera un mandataire en charge de la coordination de son équipe et des relations avec l'EPCI et les acteurs impliqués.

Un des axes forts de la problématique territoriale avancée par la CCRS est de remettre les acteurs locaux du territoire, et notamment les habitants, au cœur des projets. L'EPCI attend donc du collectif qu'il l'accompagne dans la mise en place et l'animation d'une démarche participative à destination des acteurs locaux et du grand public. L'objectif de cette démarche sera de permettre à ceux-ci de s'approprier la démarche et de s'impliquer dans la définition du projet de cohésion territoriale, grâce à un espace de travail ouvert et collaboratif. La restitution de l'avancée du projet au grand public se fera sous une forme artistique et culturelle libre (conférence, exposition, jeu, conte, vidéo, théâtre, balade commentée, bande dessinée, reportage photo, autre...) mais intelligible de tous.

Enfin, le collectif d'accompagnement devra rendre compte de sa démarche et de son avancée lors de moments de restitution auprès du comité de pilotage de « Vallées habitées ». Si ces restitutions pourront également prendre un format libre, elles feront cependant l'objet de comptes rendus formalisés par le collectif.

## **PHASE 1**

### **MISSION 1 : METTRE EN ÉVIDENCE DES VISIONS PARTAGÉES DU TERRITOIRE PAR UNE ENQUÊTE**

Le territoire de Roumois Seine est très étendu, et les zones humides du territoire – que la Communauté de Communes a identifiées comme des opportunités pour l'emmener vers une meilleure valorisation de ses atouts – sont éloignés l'un de l'autre et impliqués dans des dynamiques locales différentes. De plus, l'état des connaissances sur ces espaces n'est pas homogène : si le marais Vernier et la vallée de Seine ont fait l'objet de nombreuses études depuis plusieurs années et mobilisent un grand nombre d'acteurs, la vallée de l'Oison jouit de caractéristiques plus confidentielles.

Partant de ce constat, il est apparu important pour l'EPCI de remettre à plat les regards de chacun sur le territoire et faire émerger ce à quoi chacun tient. Ainsi la démarche commencera par une enquête permettant de décrypter les relations que l'ensemble des acteurs entretiennent avec leur territoire : habitants, associations, porteurs de projets, élus, agents de la collectivité et acteurs locaux de manière générale. Il ne s'agit pas d'un diagnostic territorial, qui reflète l'expertise et la vision du professionnel, et dont est consciente la Communauté de communes à travers les nombreuses études dont elle dispose déjà, et que le collectif devra prendre en compte. Cette enquête permettra au contraire de faire émerger, d'afficher et de mettre au même niveau les regards que chacun porte sur son territoire, et ainsi de dégager une ou de(s) vision(s) commune(s) sur laquelle/lesquelles s'appuyer pour la construction du projet de cohésion territoriale par les usages et les attachements.

Cette première mission est divisée en trois étapes déclinées ci-dessous.

Etape 1 : définir une méthode de mobilisation des acteurs locaux. Le collectif d'accompagnement définira une méthodologie pour recueillir la parole de l'ensemble des acteurs du territoire. La collectivité attend de cette méthode qu'elle permette l'expression de chacun et qu'elle assure une bonne représentativité des expressions récoltées de manière à ce que la ou les vision(s) commune(s) qui se dégageront soient reconnue(s) par l'ensemble des acteurs (habitants, associations, porteurs de projets, élus, agents de la collectivité...).

Etape 2 : réaliser l'enquête. Le collectif d'accompagnement réalisera l'enquête permettant de dégager les visions des acteurs sur leur territoire. Cette enquête portera sur l'ensemble du territoire, et s'attachera à bien dégager les regards des acteurs concernant les espaces de plateaux comme les espaces de vallées. Il est également attendu, outre le recueil de la parole, que le collectif établisse une synthèse facilement appréhendable des regards qui se dégageront. Cette synthèse dégagera, dans la mesure de ce qui est exprimé par les acteurs locaux, les différences de regards entre les espaces de plateaux et les espaces de vallées, et mettra en évidence les interrelations existantes et potentielles entre les différentes parties du territoire Roumois Seine.

Dans cette deuxième étape, le collectif dégagera également les éléments partagés sur lesquels la CCRS pourra s'appuyer dans la définition du projet de cohésion territoriale. Ces éléments, qui serviront de prise pour le devenir du territoire, devront être en lien avec les enjeux de transition écologique et énergétique qui animent le territoire dans sa volonté de redéfinition de son modèle de développement territorial et dans sa volonté de trouver de nouvelles ressources et d'impulser de nouvelles dynamiques.

Etape 3 : valoriser l'enquête dans le programme d'animation artistique. L'enquête fera l'objet, par le collectif d'accompagnement, d'une restitution dans le programme d'animation artistique et culturelle, intégré dans la mission transversale. Cette valorisation artistique devra permettre aux acteurs qui auront participé d'avoir un retour sur ce qui ressort de l'enquête et ce à quoi leur participation contribue. Au-delà de cet aspect de restitution, cette mission doit parvenir à une réelle

mise en valeur des visions des acteurs par la mise en perspective du travail artistique et culturel. La CCRS souhaite que cette valorisation comprenne, à minima, un support vidéo.

## MISSION 2 : CONSTRUIRE ET METTRE EN ŒUVRE UNE METHODE DE TRAVAIL COLLABORATIVE

La CCRS attend que le collectif d'accompagnement construise avec les acteurs locaux une méthode de travail collaborative. Cette méthode devra permettre de définir le projet de cohésion territoriale du Roumois Seine, dans lequel les acteurs locaux seront impliqués. Ce projet devra contenir des propositions opérationnelles autour de projets fédérateurs et innovants qui émergeront grâce à la démarche mise en place dans le cadre de cette consultation.

Le collectif accompagnera l'EPCI dans la construction de son projet de cohésion, en partant des éléments qui font prise pour le devenir du territoire et qui ont été dégagés suite à l'enquête en mission 1. La méthodologie définie précédemment permettra d'aboutir à un projet partagé, construit avec et autour des forces vives du territoire. CCRS attend également que cette méthode permette d'enclencher une concertation transversale entre les différentes délégations de la collectivité, travail timide actuellement compte tenu de sa création récente.

Ce projet de territoire pourra concerner des thématiques variées, telles la reconquête des espaces délaissés, dans les bourgs notamment, la multifonctionnalité des trames vertes et bleues, les mobilités douces, la valorisation des savoir-faire traditionnels, des biomatériaux, des filières courtes, la mise en tourisme ou encore les nouveaux usages numériques. La définition précise des thématiques à traiter et des opérations à mener devra s'appuyer d'abord des savoirs et expertises des acteurs locaux, complétés au besoin de l'expertise du collectif.

Le programme d'animation artistique et culturelle devra intégrer une action de restitution de cette mission.

Si des missions d'expertises spécifiques s'avèreraient nécessaires pour la définition des projets, elles feront le cas échéant l'objet de prestations complémentaires dans le cadre d'un autre marché.

## PHASE 2

### MISSION 3 : ACCOMPAGNER AU MONTAGE D'ATELIERS D'EXPERIMENTATION

L'étude s'inscrit dans un programme de recherche-action qui a pour objectif l'expérimentation d'actions sur le territoire. Cette dernière mission consiste donc à aider au montage d'ateliers d'expérimentation sur des lieux ou thématiques qui participeront de la définition du projet de cohésion territoriale. Le collectif accompagnera le(s) porteur(s) de projet dans l'animation et la conduite du projet et apportera son expertise selon ses compétences.

#### **Article 2-3 : Déroulement de la mission**

La démarche se déroule sur trois années à compter de 2018. La première année sera consacrée à la compréhension des dynamiques à l'œuvre et à la définition du projet de territoire partagé, correspondant à la phase 1 de la mission. Ainsi le collectif sera chargé de :

- l'animation de la démarche,
- la définition de la méthode de mobilisation des habitants,
- la conduite de l'enquête auprès des acteurs locaux et sa valorisation artistique et culturelle,
- la construction d'une méthode de travail collaborative et sa mise en œuvre dans la définition du projet de cohésion territoriale.

En parallèle du travail du collectif d'accompagnement lors de cette première année, et en appui aux territoires, les écoles d'enseignement supérieur seront chargées de l'observation du système territorial, de l'étude des processus de délaissement et de la reconnaissance des actions et initiatives de développement territorial.

A partir des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années, la démarche s'engagera dans la phase 2 de la mission et verra la définition et la mise en place des actions à expérimenter. Le collectif d'accompagnement s'attachera à :

- l'animation de la démarche,
- l'accompagnement au montage d'ateliers d'expérimentation en vue de leur mise en œuvre concrète.

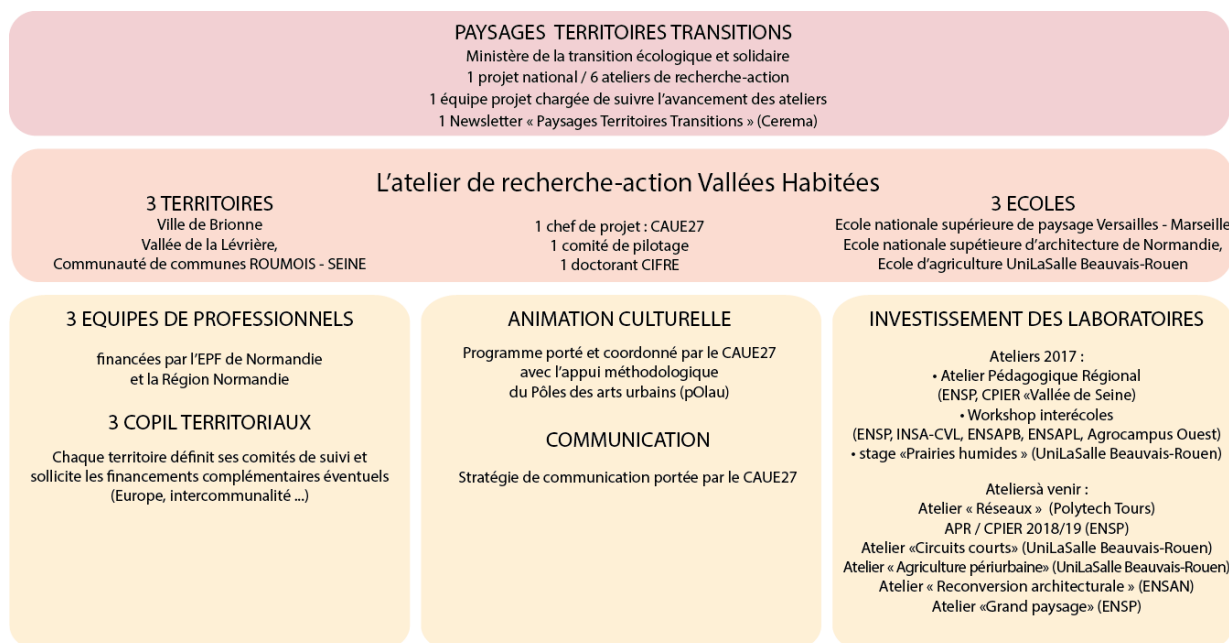
### Article 3 : Dispositif d’animation et de suivi

La démarche dans laquelle Communauté de Communes Roumois Seine s’est lancée s’inscrit dans le dispositif de recherche-action présenté précédemment et comprenant l’intervention de :

- **l’équipe projet du Ministère de la transition écologique et solidaire** : elle est chargée de suivre l’avancement de l’atelier recherche-action au niveau des six territoires de projet nationaux dont le projet Vallées Habitées du CAUE27. Elle est notamment composée de chercheurs qui suivront, expliciteront et évalueront la reproductibilité des démarches engagées ;
- **le CAUE27** : il assure l’animation locale du projet Vallées Habitées en accord avec le comité de pilotage du projet Vallées Habitées (composition au paragraphe II.1). Au-delà de l’accompagnement des trois territoires lauréats dans le recrutement des bureaux d’études et le suivi du projet, le CAUE27 assurera, en concertation avec les territoires, la définition et la mise en œuvre de la stratégie de communication et la coordination de l’action des écoles d’enseignement supérieur sur le terrain ;
- **les écoles d’enseignement supérieur** : elles mobilisent des étudiants sous forme de stages individuels ou de travaux de groupes afin d’apporter un éclairage thématique sur le fonctionnement des territoires du projet Vallées Habitées dont celui de Roumois Seine ;
- **la Communauté de communes Roumois Seine** : elle préside le comité de pilotage, dont font partie le CAUE27 et l’Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN), qui pilotera la mission de maîtrise d’œuvre confiée au collectif d’accompagnement et qui validera les étapes de la démarche engagée ;
- **l’Etablissement Public Foncier de Normandie** : il assure, pour faciliter la passation de marché, la seule maîtrise d’ouvrage de la mission de maîtrise d’œuvre confiée au collectif d’accompagnement. Il fait partie, avec le CAUE27, du comité de pilotage du projet présidée par la Communauté de communes Roumois Seine ;
- **d’autres acteurs** pourront être associés par la CCRS à travers la constitution d’un comité technique ou de groupes de travail dédiés au projet.

Ainsi, la Communauté de Communes Roumois Seine, le CAUE27, l’EPFN et la Région seront les financeurs et commanditaires de l’étude menée par le collectif d’accompagnement recruté dans le cadre de l’appel d’offre lancé début 2018.

L’articulation des démarches locales avec l’atelier de recherche-action est résumée dans le schéma suivant :



#### **Article 4 : obligations du titulaire du marché**

Le collectif d'accompagnement s'engage à respecter la composition de l'équipe, telle que définie dans sa proposition.

Dans un souci de qualité et de compréhension, le prestataire s'attachera à respecter les règles suivantes :

- Suivre une démarche rigoureuse explicitée et justifiée dans ses rapports d'études
- Etre exhaustif dans ses recommandations et fournir toutes les informations objectives nécessaires au maitre d'ouvrage pour décider des suites à donner
- N'adjoindre aucune démarche commerciale concernant des services (ayant un lien avec les recommandations) au cours de son intervention
- Adapter son intervention aux singularités du site concerné, en expliquer clairement les raisons à ses interlocuteurs et les porter également dans les rapports
- Intégrer les résultats des études pollution dans ses réflexions et rendus, et faire en sorte que ces éléments soient facilement mobilisables par les décideurs

#### **Article 5 : Livrables attendus du titulaire du marché**

Le collectif d'accompagnement devra remettre au maitre d'ouvrage et à la Communauté de Communes Roumois Seine les livrables suivants :

##### PHASE 1

- les comptes rendus des réunions et ateliers menés auprès de la collectivité, des acteurs du territoire et du comité de pilotage « Vallées habitées » tout au long de la démarche,
- une synthèse explicitant la méthode de mobilisation des acteurs en vue de l'enquête (voir mission transversale),
- les résultats de l'enquête auprès des acteurs locaux mettant en évidence la ou les vision(s) commune(s) du territoire et une synthèse de cette enquête (voir mission 1),
- une valorisation sous format vidéo de l'enquête auprès des acteurs locaux.
- une synthèse explicitant la méthode de travail collaborative (mission 2),
- le projet de cohésion territorial (mission 3),
- la valorisation artistique et culturelle du travail effectué permettant de rendre compte de l'avancée des travaux tout au long du processus auprès des acteurs et du grand public (pour rappel, le format de ces restitutions est libre mais doit être intelligible de tous).

##### PHASE 2

- les comptes rendus des réunions et ateliers menés auprès de la collectivité, des acteurs du territoire et du comité de pilotage « Vallées habitées » tout au long des ateliers d'expérimentation,
- la valorisation artistique et culturelle du travail effectué permettant de rendre compte de l'avancée des ateliers d'expérimentation tout au long du processus auprès des acteurs et du grand public (pour rappel, le format de ces restitutions est libre mais doit être intelligible de tous)

Le format des supports et outils d'animation ainsi que les éléments issus des travaux à chaque étape de la démarche sont laissés à l'appréciation du collectif d'accompagnement. Un effort devra cependant être fait pour favoriser la valorisation de ces supports et outils (mobilité, diffusion, stockage).

Les documents seront remis en quatre exemplaires papier, dont un reproductible, ainsi que sur support informatique (4CD aux formats PDF, Word, et Excel pour les textes et tableaux et format DXF, DWG autocad et jpg pour les plans).

Le parfait achèvement de la mission sera donc conditionné par la transmission du prestataire à l'EPF NORMANDIE de la totalité des documents cités ci-dessus, réalisés dans le respect :

- Des délais impartis
- Du contenu précisé par le présent cahier des charges
- Des recommandations citées à l'article 5
- Des différentes formes de rendu exigées.

### **Article 6 : Propriété des études et des documents**

Toutes les études et les documents produits dans le cadre de l'exécution du présent marché seront la propriété de l'EPF NORMANDIE et des signataires de la convention de financement.

Dressé par le Maitre d'Ouvrage

A Rouen, le .....

**Le maitre d'Ouvrage**

**Accepté par le représentant de la  
Société**

Le directeur général  
de l'Etablissement  
Public Foncier de Normandie

A .....

Le .....

Mention manuscrite « lu et approuvé »  
Et signature du représentant de la société

